

Le contrat de sponsoring sportif

1 journée pour maîtriser les enjeux et les clauses du contrat de sponsoring sportif

PROGRAMME

1. Qu'est-ce qu'un contrat de sponsoring sportif et quand est-il conclu ?

Introduction et définition des contrats de sponsoring
Forme juridique du sponsoring
Les négociations
La conclusion

2. La vie du contrat de sponsoring sportif

Naissance et fin du contrat
Obligations des parties
Autres obligations

3. Règles spéciales liées au sponsoring sportif

4. Droit de la publicité et sponsoring sportif

Sport, alcool et tabac : les règles de la Loi Evin
Contrats de sponsoring et paris sur internet

5. Comment s'applique le droit de la concurrence

Durée des contrats de sponsoring
Clauses de reconduction et d'exclusivité

6. Le contrat de A à Z et les clauses adaptées

Préambule, parties, clauses de définition
Le corps du contrat et les clauses adaptées
Le bas du contrat, la signature

INTERVENANTS

Fabrice RIZZO et Jean-Michel MARMAYOU figurent parmi les juristes en droit du sport les plus réputés en France. Ils dirigent le Centre de Droit du Sport de Marseille et le Lamy Droit du Sport. Ils animent en exclusivité pour Fast Sport les sessions pour les professionnels du sport.

"Nous abordons le contrat de sponsoring sportif de façon exhaustive afin d'envisager et rédiger des contrats reflétant au plus près la réalité du partenariat."

OBJECTIFS

- Acquérir les notions juridiques pour négocier un partenariat
- Identifier les clauses spécifiques à la conclusion, l'exécution et la rupture des contrats de sponsoring.
- Anticiper les risques juridiques

PUBLIC

Tout public marketing ou juridique en fédération, club, chez l'annonceur. Avocats et juristes.
Agrément CNB 13-047

DATES

23 Mai 2019, Paris
29 Novembre 2019, Paris

DURÉE

1 jour / 7 heures

PÉDAGOGIE

Alternance de données de cadrage et d'atelier pratique.
Support de formation incluant la jurisprudence à date.

J-7 : test de positionnement
J+1 : évaluation & satisfaction
J+30 : évaluation des acquis

TARIF

960 euros HT



FAST SPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° FORMATEUR FAST SPORT 11 75 42302 75

PARTICIPANT Signataire

SESSION DU ___ / ___ / 2019

Nom _____

Prénom _____

Entreprise _____

Fonction _____

Tel Portable _____

Email _____

COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR

Entreprise _____

Nom & prénom _____

Fonction _____

Tel. _____

Email _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Facturation à l'entreprise

Convocation à envoyer : au participant au demandeur

Financement OPCA

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCA ? Oui Non

OPCA

N° adhérent

Contact

Référence de la demande de stage :

Signature et cachet de l'entreprise

Date / / _____

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au verso
Bulletin à envoyer par mail à contact@fast-sport.fr ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



FAST SPORT

**LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS**

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13
contact@fast-sport.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.
- En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCA par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.
- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.
- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :
- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.
- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.
- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.
- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.



FAST SPORT

**LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS**

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13

contact@fast-sport.fr

www.fast-sport.fr

FAST SPORT

N° agrément formation 11 75 42302 75

RCS Paris 498 365 329

SIRET 49836532900040

Code NAF 8559A

TVA FR79498365329